Avenant n° {% if convention.numero %}{{convention.numero}}{% else %}*Le numéro de l’avenant sera défini et ajouté ici une fois qu’il sera validé*{% endif %} à la convention n° {{ convention.parent.numero }}

Entre les soussignés :

Le ministre chargé du logement, agissant au nom de l'état et représenté par le préfet, ou, lorsqu'un établissement public de coopération intercommunale, un département, la métropole de Lyon, la métropole du Grand Paris, la métropole d’Aix-Marseille-Provence, une métropole ou la collectivité de Corse a signé une convention mentionnée au II de l’article L. 301-5-1 ou à l’article L. 301-5-2 du code de la construction et de l'habitation, ou à l’article L. 3641-5, au VI de l’article L. 5219-1, au II de l’article L. 5218-2 ou au II de l’article L. 5217-2 du code général des collectivités territoriales, par le président de l'établissement public de coopération intercommunale, du conseil départemental, de la métropole de Lyon, de la métropole du Grand Paris, de la métropole d’Aix-Marseille-Provence, de la métropole ou du conseil exécutif de Corse;

{{ bailleur\_nom|upper }}  [Organisme d'habitations à loyer modéré, société d'économie mixte ou collectivité territoriale ou autre personne morale propriétaire du logement-foyer1], représenté (e) par {{ signataire\_nom }}, {{ signataire\_fonction }} agissant en vertu de la délibération du Conseil d’Administration en date du {{ signataire\_date\_deliberation|d }}, dénommé (e) ci-après le propriétaire ;

{{ gestionnaire|default\_str\_if\_none|upper }} [Organisme agréé gestionnaire du logement-foyer, sauf dans le cas où le propriétaire est gestionnaire direct] représenté (e) par {{ gestionnaire\_signataire\_nom|default\_str\_if\_none }}, {{ gestionnaire\_signataire\_fonction|default\_str\_if\_none }} agissant en vertu de la délibération du Conseil d’Administration en date du {{ gestionnaire\_signataire\_date\_deliberation|dd }}, dénommé ci-après le gestionnaire, et agissant à ce titre en application de la convention de location conclue avec le propriétaire ;

Pour l'opération {{ programme.nom }}, de {{ lot.nb\_logements }} logement{{lot.nb\_logements|pl}} {{ lot.financement }}, {{ adresse|inline\_text\_multiline }} à {{ code\_postal }}, {{ ville }} (2).

sont convenus de ce qui suit :

Article 1er.

Le présent avenant a pour objet :

{% if avenant\_type\_bailleur %}Modification du bailleur

{% endif %}{% if avenant\_type\_programme %}Modification de l’opération

{% endif %}{% if avenant\_type\_logements %}Modification du programme

{% endif %}{% if avenant\_type\_cadastre %}Modification des références cadastrales et effet relatif

{% endif %}{% if avenant\_type\_edd %}Modification de l’état descriptif de division

{% endif %}{% if avenant\_type\_foyer\_attribution %}Modification des conditions d’attribution

{% endif %}{% if avenant\_type\_residence\_attribution %}Modification des conditions d’attribution

{% endif %}{% if avenant\_type\_variantes %}Modification des variantes

{% endif %}{% if avenant\_type\_duree %}Modification de la durée de la convention et du financement

{% endif %}

Article 2.

**Après correction de la convention, il faut lire :**

{% if avenant\_type\_bailleur %}

**Modification du bailleur :**

{{ new\_bailleur\_nom|upper }}  [Organisme d'habitations à loyer modéré, société d'économie mixte ou collectivité territoriale ou autre personne morale propriétaire du logement-foyer1], représenté (e) par {{ new\_signataire\_nom }}, {{ new\_signataire\_fonction }} agissant en vertu de la délibération du Conseil d’Administration en date du {{ new\_signataire\_date\_deliberation|d }}, dénommé (e) ci-après le propriétaire ;

{{ new\_gestionnaire|default\_str\_if\_none|upper }} [Organisme agréé gestionnaire du logement-foyer, sauf dans le cas où le propriétaire est gestionnaire direct] représenté (e) par {{ new\_gestionnaire\_signataire\_nom|default\_str\_if\_none }}, {{ new\_gestionnaire\_signataire\_fonction|default\_str\_if\_none }} agissant en vertu de la délibération du Conseil d’Administration en date du {{ new\_gestionnaire\_signataire\_date\_deliberation|d }}, dénommé ci-après le gestionnaire, et agissant à ce titre en application de la convention de location conclue avec le propriétaire ;

{% endif %}

{% if avenant\_type\_programme %}

**Modification de l’opération :**

L'opération {{ programme.nom }}, de {{ lot.nb\_logements }} logement{{lot.nb\_logements|pl}} {{ lot.financement }}, {{ adresse|inline\_text\_multiline }} à {{ code\_postal }}, {{ ville }} (2).

{% endif %}

{% if avenant\_type\_cadastre %}

**Modification des références cadastrales et effet relatif** :

Vu l'agrément de gestionnaire de résidence sociale prévu à l'article R. 353-165-1 ou l'agrément d'intermédiation locative et de gestion locative sociale mentionné à l'article L. 365-4 et délivré par le préfet du département de {{ programme.departement\_residence\_argement\_gestionnaire\_intermediation|default\_str\_if\_none }} en date du {{ programme.date\_residence\_argement\_gestionnaire\_intermediation|dd }} à {{ programme.ville\_signature\_residence\_agrement\_gestionnaire\_intermediation|default\_str\_if\_none }} au gestionnaire pour assurer la gestion de résidences sociales ;

Origine de propriété [établie conformément à l'article 3 du décret n° 55-22 du 4 janvier 1955 modifié {% if outre\_mer %}précité, et pour Mayotte, à l'article 6 du décret n° 2008-1086 du 23 octobre 2008]{% else %}portant réforme de la publicité foncière]{% endif %} :

Vendeur : {{ programme.vendeur\_text() }}

{% for image in vendeur\_images %}

{{image}}

{% endfor %}

Acquéreur : {{ programme.acquereur\_text() }}

{% for image in acquereur\_images %}

{{image}}

{% endfor %}

Acte notarié : {{ programme.date\_acte\_notarie|d }}

Notaire : {{ programme.reference\_notaire\_text() }}

{% for image in reference\_notaire\_images %}

{{image}}

{% endfor %}

Référence publicitaire : {{ programme.reference\_publication\_acte\_text() }}

{% for image in reference\_publication\_acte\_images %}

{{image}}

{% endfor %}

Permis de construire ou déclaration préalable de construction [selon la nature des travaux] : {{ programme.permis\_construire or ‘’ }}

Date prévisible ou effective d'achèvement des travaux de construction ou d'amélioration : {{ programme.date\_achevement\_compile|d }}

Date d'achat : {{ programme.date\_achat|d }}

[Logements-foyers hors habitat inclusif] Vu l'autorisation délivrée au gestionnaire par le président du conseil départemental{% if outre\_mer %}, de l'assemblée de Guyane ou du conseil exécutif de la Martinique{% endif %} ou par l'autorité compétente de l'ETAT, au titre de l'article L. 313-3 du code de l'action sociale et des familles, en date du {{ programme.date\_autorisation\_hors\_habitat\_inclusif|dd }} ;

[Le cas échéant] Vu la convention de location, jointe à la présente convention, en date du {{ programme.date\_convention\_location|dd }} conclue entre le propriétaire et le gestionnaire ;

Figurant au cadastre

{% for image in reference\_cadastrale\_images %}

{{image}}

{% endfor %}{% if references\_cadastrales|len %}

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Section** | **Numéro** | **Lieudit** | **Surface** | **Autre** |
| **{%tr for rc in references\_cadastrales %}** | | | | |
| {{ rc.section }} | {{ rc.numero }} | {{ rc.lieudit }} | {{ rc.surface }} | {{ rc.autre }} |
| **{%tr endfor %}** | | | | |

{% endif %}{% for image in effet\_relatif\_images %}

{{image}}

{% endfor %}

{% endif %}

{% if avenant\_type\_logements %}

**Modification du programme :**

Dans l’annexe de la convention :

III. Composition du programme

A. Locaux auxquels s'applique la présente convention :

Surface habitable totale :  {{ lot.surface\_habitable\_totale|f }} mètres carrés, dont :

\* Surface habitable totale des parties privatives : {{ sh\_totale|f }} mètres carrés ;

Se décomposant comme suit :

Nombre total de logements : {{ lot.nb\_logements }}

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| TYPES DE LOGEMENT (\*)  (une ligne par logement) | SURFACE HABITABLE  par local | NUMÉRO  du logement | REDEVANCE MAXIMALE  par logement prise en compte pour le calcul de l'APL |
| {%tr for l in logements %} | | | |
| {{l.typologie|tl}} | {{l.surface\_habitable|f}} | {{l.designation}} | {{l.loyer|f}} |
| {%tr endfor %} | | | |
| (\*) Normes des typologies définies par l'arrêté du 17 octobre 2011. A prendre en compte dans la liste déroulante | | | |

\* Surface totale des locaux à usage collectif : {{ lc\_sh\_totale|f }} mètres carrés de surface habitable :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| TYPE DE LOCAL | SURFACE HABITABLE | NOMBRE |
| {%tr for lc in locaux\_collectifs %} | | |
| {{ lc.type\_local }} | {{ lc.surface\_habitable }} | {{ lc.nombre }} |
| {%tr endfor %} | | |

Dépendances (nombre et surface) : {% if lot.foyer\_residence\_dependance %}

{{ lot.foyer\_residence\_dependance }}{% endif %}

Garages et/ ou parking (nombre) : {{ lot.foyer\_residence\_nb\_garage\_parking }}

B. Locaux auxquels ne s'applique pas la convention [Exemple : logement de fonction, logement d'accueil temporaire et espaces hors hébergement dédiés aux soins, à de la balnéothérapie ...] :

{% for line in lot.foyer\_residence\_locaux\_hors\_convention|get\_text\_as\_list %}

- {{ line }}

{%- endfor %}

{% endif %}{% if avenant\_type\_edd %}

**Modification de la désignation du ou des immeubles :**

{% if lot.edd\_volumetrique\_text()|len %}

{{ lot.edd\_volumetrique\_text() }}

{% endif %}{% for image in edd\_volumetrique\_images %}

{{image}}

{% endfor %}{% if programme.mention\_publication\_edd\_volumetrique %}

{{ programme.mention\_publication\_edd\_volumetrique }}

{% endif %}{% if lot.edd\_classique\_text()|len %}

{{ lot.edd\_classique\_text() }}

{% endif %}{% for image in edd\_classique\_images %}

{{image}}

{% endfor %}{% if programme.mention\_publication\_edd\_classique %}

{{ programme.mention\_publication\_edd\_classique }}

{% endif %}{% if logement\_edds|len %}

**Pour les besoins de la publication foncière, il y a lieu d’établir un état descriptif de**

**division simplifié afin de désigner les parties objet du conventionnement :**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Numéro du lot défini automatiquement par l’EDD simplifié** | **Financement** | **Désignation** | **Numéro de lot des logements**  (tel que inscrit dans les actes de vente/propriété…) |
| **{%tr for i in logement\_edds %}** | | | |
| {{i.lot\_num}} | {{ i.financement }} | {{ i.designation }} | {{ i.numero\_lot}} |
| **{%tr endfor %}** | | | |

**La convention porte sur le lot n° {{ lot\_num }} défini automatiquement par l’état descriptif de division simplifié**

{% endif %}{% if programme.edd\_stationnements\_text()|len %}

{{ programme.edd\_stationnements\_text() }}

{% endif %}{% for image in edd\_stationnements\_images %}

{{image}}

{% endfor %}

{% endif %}{% if avenant\_type\_foyer\_attribution %} **Modification des conditions d’attribution :**

Le gestionnaire s'engage à réserver le logement-foyer :

- soit aux personnes âgées seules ou en ménage dans l'établissement suivant :

[cocher la case prévue selon le type d'établissement retenu] :

{% if convention.attribution\_agees\_autonomie %} {% else %} {% endif -%}

Résidence autonomie.

{% if convention.attribution\_agees\_ephad %} {% else %} {% endif -%}

établissement hébergeant des personnes âgées dépendantes (EHPAD).

{% if convention.attribution\_agees\_desorientees %} {% else %} {% endif -%}

Unité pour personnes désorientées (unités Alzheimer, ...).

{% if convention.attribution\_agees\_petite\_unite %} {% else %} {% endif -%}

Petite unité de vie (établissement de moins de 25 places autorisées).

{% if convention.attribution\_agees\_autre %} {% else %} {% endif -%}

Autres [préciser] ;

{% if convention.attribution\_agees\_autre\_detail -%}

{{ convention.attribution\_agees\_autre\_detail }}

{% endif %}

- soit aux personnes handicapées seules ou en ménage dans l'établissement suivant :

[cocher la case prévue selon le type d'établissement retenu] :

{% if convention.attribution\_handicapes\_foyer %} {% else %} {% endif -%}

Foyer.

{% if convention.attribution\_handicapes\_foyer\_de\_vie %} {% else %} {% endif -%}

Foyer de vie ou occupationnel.

{% if convention.attribution\_handicapes\_foyer\_medicalise %} {% else %} {% endif -%}

Foyer d'accueil médicalisé.

{% if convention.attribution\_handicapes\_autre %} {% else %} {% endif -%}

Autres [préciser] ;

{% if convention.attribution\_handicapes\_autre\_detail -%}

{{ convention.attribution\_handicapes\_autre\_detail }}

{% endif %}

- soit aux personnes en situation de perte d’autonomie liée à l’âge ou au handicap seules ou en ménage :

{% if convention.attribution\_type == 'inclusif' %} {% else %} {% endif -%}

Habitat inclusif.

La part des locaux à usage privatif réservés par le préfet est fixée à {{ convention.attribution\_reservation\_prefectorale }} % du total des locaux à usage privatif du logement-foyer. Ce pourcentage doit tenir compte des besoins recensés par le plan départemental d'action pour le logement et l’hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD). Dans ce cadre, le préfet propose au gestionnaire des candidats pour ces logements qui correspondent au public de l'établissement retenu.

Pour répondre à ces obligations, le gestionnaire s'engage à signaler les logements devenus vacants aux services préfectoraux et, le cas échéant, aux délégataires des droits à réservation du préfet en application de l'article L. 441-1 du code de la construction et de l'habitation.

{% if outre\_mer %}L{% else %}Par ailleurs :

- l{% endif %}es modalités de gestion de ces réservations sont les suivantes :

{{ convention.attribution\_modalites\_reservations }}

{% if outre\_mer %}L{% else %}- l{% endif %}es modalités de choix des personnes accueillies sont les suivantes :

{{ convention.attribution\_modalites\_choix\_personnes }}

{% endif %}{% if avenant\_type\_residence\_attribution %} **Modification des conditions d’attribution :**

Le gestionnaire s'engage à réserver la résidence sociale aux personnes seules ou en ménage dans l'établissement suivant :

[cocher la case prévue selon le type d'établissement retenu] :

{% if convention.attribution\_residence\_sociale\_ordinaire %} {% else %} {% endif -%}

Résidence sociale ordinaire [accueil de jeunes travailleurs ; de travailleurs migrants ; de personnes éprouvant des difficultés sociale et économique particulières au sens de l'article 1er de la loi n° 90-449 du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement ainsi que les étudiants en situation de rupture sociale et familiale qui peuvent, à titre exceptionnel, avoir accès à un nombre de places très minoritaires].

{% if convention.attribution\_pension\_de\_famille %} {% else %} {% endif -%}  
Pension de famille [accueil sans condition de durée de personnes dont la situation sociale et psychologique ne permet pas leur accès à un logement ordinaire].

{% if convention.attribution\_residence\_accueil %} {% else %} {% endif -%}  
Résidence accueil [pension de famille pour personnes présentant un handicap psychique].

La part des locaux à usage privatif réservés par le préfet est fixée à {{ convention.attribution\_reservation\_prefectorale }} % du total des locaux à usage privatif de la résidence sociale. Ce pourcentage doit tenir compte des besoins recensés par le plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées. Dans ce cadre, le préfet propose au gestionnaire des candidats pour ces logements.

Pour répondre à ces obligations, le gestionnaire s'engage à signaler les logements devenus vacants aux services préfectoraux et, le cas échéant, aux délégataires des droits à réservation du préfet en application de l'article L. 441-1 du code de la construction et de l'habitation. Dans ce cadre, le préfet propose au gestionnaire des candidats dont les caractéristiques correspondent à celles des publics définis dans le projet social.

Les modalités de gestion de ces réservations sont les suivantes :

{{ convention.attribution\_modalites\_reservations }}

Les modalités de choix des personnes accueillies sont les suivantes :

{{ convention.attribution\_modalites\_choix\_personnes }}

{% endif %}{% if avenant\_type\_variantes %}

**Modification des variantes :**

[Rayer la mention inutile]

{% if convention.is\_residence %}{% if convention.foyer\_residence\_variante\_1 %}Variante 1 : programme existant dont la construction a été financée dans les conditions du 1° de l'article R. 832-21 du code de la construction et de l'habitation.{% else %}~~Variante 1 : programme existant dont la construction a été financée dans les conditions du 1° de l'article R. 832-21 du code de la construction et de l'habitation.~~{% endif %}

{% if convention.foyer\_residence\_variante\_2 %}Variante 2 : programme existant dont l'amélioration ou l'acquisition suivie d'une amélioration est financée dans les conditions prévues au 2° de l'article R. 832-21 du code de la construction et de l'habitation. {% else %}~~Variante 2 : programme existant dont l'amélioration ou l'acquisition suivie d'une amélioration est financée dans les conditions prévues au 2° de l'article R. 832-21 du code de la construction et de l'habitation.~~{% endif %}

{% if convention.foyer\_residence\_variante\_2\_travaux %}

Description du programme des travaux :

{{ convention.foyer\_residence\_variante\_2\_travaux }}

{% endif %}

{% if not outre\_mer %}{% if convention.foyer\_residence\_variante\_3 %}Variante 3 : programme neuf dont la construction est financée dans les conditions visées au 3° de l'article R. 832-21 du code de la construction et de l'habitation. {% else %}~~Variante 3 : programme neuf dont la construction est financée dans les conditions visées au 3° de l'article R. 832-21 du code de la construction et de l'habitation.~~{% endif %}{% endif %}{% else %}{% if outre\_mer %}{% if convention.foyer\_residence\_variante\_1 %}Variante 1 : programme visé au 1° de l'article R. 832-21 du code de la construction et de l'habitation.{% else %}~~Variante 1 : programme visé au 1° de l'article R. 832-21 du code de la construction et de l'habitation.~~{% endif %}

{% if convention.foyer\_residence\_variante\_2 %}Variante 2 : programme visé au 2° de l'article R. 832-21 du code de la construction et de l'habitation.{% else %}~~Variante 2 : programme visé au 2° de l'article R. 832-21 du code de la construction et de l'habitation.~~{% endif %}

{% if convention.foyer\_residence\_variante\_2\_travaux %}

Description du programme des travaux :

{{ convention.foyer\_residence\_variante\_2\_travaux }}

{% endif %}{% else %}{% if convention.foyer\_residence\_variante\_1 %}Variante 1 : programme existant dont la construction a été financée dans les conditions du 1° de l'article R. 832-21 du code de la construction et de l'habitation.{% else %}~~Variante 1 : programme existant dont la construction a été financée dans les conditions du 1° de l'article R. 832-21 du code de la construction et de l'habitation.~~{% endif %}

{% if convention.foyer\_residence\_variante\_2 %}Variante 2 : programme existant dont l'amélioration ou l'acquisition suivie d'une amélioration est financée dans les conditions prévues au 2° de l'article R. 832-21 du code de la construction et de l'habitation. {% else %}~~Variante 2 : programme existant dont l'amélioration ou l'acquisition suivie d'une amélioration est financée dans les conditions prévues au 2° de l'article R. 832-21 du code de la construction et de l'habitation.~~{% endif %}

{% if convention.foyer\_residence\_variante\_2\_travaux %}

Description du programme des travaux :

{{ convention.foyer\_residence\_variante\_2\_travaux }}

{% endif %}

{% if convention.foyer\_residence\_variante\_3 %}Variante 3 : programme neuf dont la construction est financée dans les conditions visées au 3° de l'article R. 832-21 du code de la construction et de l'habitation. {% else %}~~Variante 3 : programme neuf dont la construction est financée dans les conditions visées au 3° de l'article R. 832-21 du code de la construction et de l'habitation.~~{% endif %}{% endif %}{% endif %}

{% endif %}{% if avenant\_type\_duree %}

**Modification de la durée de la convention et du financement** **:**

À l’Article 2 :

*Date d'expiration de la convention.*

Elle expire le {{ convention.date\_fin\_conventionnement|d }} à défaut de dénonciation expresse notifiée au moins six mois avant cette date, la convention est renouvelée par tacite reconduction par périodes triennales prenant effet à compter de sa date d'expiration.

Dans l’annexe de la convention :

C. Modalités de financement de l'opération [Renseignements à compléter dès que les décisions de financements sont intervenues] :

{% if prets\_cdc.count() %}{% for p in prets\_cdc %}

* Numéro : {{ p.n }}
* Date d’octroi : {{ p.do|sd }}
* Durée: {{ p.d }} an{{ p.d|pl }}
* Montant : {{ p.m|f }} €
* Prêteur : {{ p.p\_full() }}

{% endfor %}{% endif %}

{% if autres\_prets.count() %} Financement complémentaire :

{% for p in autres\_prets %}{% if p.n %}

* Numéro : {{ p.n }}{% endif %}{% if p.do %}
* Date d’octroi : {{ p.do|sd }}{% endif %}{% if p.d %}
* Durée : {{ p.d }} an{{ p.d|pl }}{% endif %}{% if p.m %}
* Montant : {{ p.m|f }} €{% endif %}{% if p.preteur\_display() %}
* Prêteur : {{ p.preteur\_display() }}{% endif %}

{% endfor %}{% endif %}

{% if convention.fond\_propre %}Fond propre : {{ convention.fond\_propre|f }} €

{% endif %}Date d'achèvement de la construction ou certificat de conformité : {{ programme.date\_achevement|d }}

D. Historique des financements publics dont le programme a bénéficié depuis sa construction : {% if convention.historique\_financement\_public %}

{{ convention.historique\_financement\_public }}{% endif %}

{% endif %}

{% if avenant\_type\_champ\_libre %}

**Informations complémentaires :**

{{convention.champ\_libre\_avenant}}

{% endif %}

Article 3.

Les autres modalités de la convention restent inchangées.

Fait à {{administration.get\_ville\_signature\_or\_empty() }}, le

Le propriétaire (6), {{ convention.signataire\_bloc\_signature|default\_empty\_if\_none }}

Le gestionnaire (6), {{ convention.gestionnaire\_signataire\_bloc\_signature|default\_empty\_if\_none }}

Le préfet, le président de l'établissement public de coopération intercommunale, du conseil départemental, de la métropole de Lyon, de la métropole du Grand Paris, de la métropole d’Aix-Marseille-Provence, ou du conseil exécutif de Corse, {{ administration.signataire\_bloc\_signature|default\_empty\_if\_none }}

Le Préfet, ou lorsqu'un établissement public de coopération intercommunale ou un département a signé une convention mentionnée aux articles L.301-5-1 et L.301-5-2, le président de l'établissement public de coopération intercommunale ou du conseil départemental, soussigné certifie la présente copie, établie sur **9** pages de texte, conforme à la minute et à l'expédition destinée à recevoir la mention de publicité foncière et approuve sans renvoi ou mot rayé.

Il certifie que l'identité complète des parties dénommées en en-tête du présent document lui a été régulièrement justifiée au vu des statuts et de l'avis d'identification délivré par l'INSEE par son numéro SIRET {{ bailleur.siret }}

Pour la perception de la Contribution de Sécurité Immobilière, la restriction au droit de disposer du propriétaire peut être évaluée à la somme de 15 €, étant précisé que la CSI est réduite de moitié en application de l'article 881 L du code général des impôts, lorsque le bailleur est un organisme à loyer modéré.

A {{ administration.get\_ville\_signature\_or\_empty() }}, le

Le préfet, le président de l'établissement public de coopération intercommunale, du conseil départemental, de la métropole de Lyon ou du conseil exécutif de Corse, {{ administration.signataire\_bloc\_signature|default\_empty\_if\_none }}